

COMMUNE DE SAINT MADEN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2020

Nombre de membres : 11

En exercice : 11 -

Présents : 9 - Votants 8 - Date de convocation : 10/02/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-un février à dix-huit heure trente le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire), BRIONNE Noëlle, PATYS Irick, adjoints au Maire, Messieurs DOUCERE Julien, COULOMBEL Sylvain, DUPUIS Sébastien, CHENU François, QUEMERAIS Thomas, LHERMITTE Samuel, LECHEVESTRIER Manuel

ABSENTS EXCUSES : DOUCERE Julien, GABILLARD Philippe,

SECRETAIRE DE SEANCE : DUPUIS Sébastien

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte administratif et compte de gestion 2019
- Questions diverses.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019 (2020-02-01)

Madame Noëlle BRIONNE est désignée présidente de séance pour l'approbation des comptes administratif 2019.

Après présentation détaillée et vote, à l'unanimité des votants, les membres du conseil municipal :

APPROUVENT les comptes administratif et de gestion 2019 tels que suit (maquette jointe) :

	BP 2019 + DM (€)	Réalisé(€)	Résultat antérieur
<u>Section de fonctionnement</u>			
Dépenses	172 912,16	126 255,47	
Recettes	167 444	162 933,94	10 635,16

Résultats : Exercice : 36 678.47 € Clôture : 47 313.63 €

Section d'investissement :

Dépenses	109 122.68	89 831.59	
Recettes	103 788	64 457,39	5 334,68

Résultats : Exercice : - 25 374,20 € Clôture : - 20 039,52 €

Saint Maden, le 27 Février 2020

